Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260623-1_CONV_SOLIHA-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	14	Absents excusés :	0
Votants :	14	Pouvoirs :	0

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Caroline NENEZ, Maire.

Etaient présents : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Mickaël LE DORVEN, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Morgane LE POULICHET a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint, Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-06-01 : CONVENTION DE GESTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mme le maire indique que la gestion des logements communaux est confiée à Morbihan Habitat (anciennement Bretagne Sud Habitat) depuis 2006.

Elle présente l'état de ce patrimoine :

- 1 logement au 6 place de l'église
- 7 logements au 6 rue Louis Le Bail
- 2 logements au 11 rue du Vieux Bourg
- 4 logements au 7-9 rue du vieux Bourg

Sur ces 14 logements 5 sont disponibles, un autre est bloqué dans l'attente de la régularisation de la succession du locataire décédé.

Les conventions ont expiré le 30 septembre 2025 et n'ont pas été renouvelée à ce jour dans l'attente de modifications éventuelles pour les mettre en conformité avec la réglementation (suite à une alerte du Trésor Public).

Afin d'optimiser la gestion de ces logements il est proposé au Conseil Municipal de ne pas renouveler ces conventions avec Morbihan Habitat et de signer des conventions avec Soliha en lieu et place. Soliha a été reçu pour présenter leur offre en mairie. L'avis favorable du Trésor Public a été obtenu sur ces projets de convention.

Mme le maire présente un comparatif des offres de Morbihan Habitat et Soliha :

- Morbihan Habitat : 30€HT par logement et par mois
- Soliha : 6,5% du montant du loyer (charges comprises) TTC et 200€ de mise en location (à chaque renouvellement de bail)

Le coût annuel serait donc estimé à 4 680 € avec Morbihan Habitat contre 3 839,40 € avec Soliha (hors frais de mise en location).

Appelé à se prononcer,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20260623-1_CONV_SOLIHA-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CHARGE** Madame le Maire de ne pas renouveler les conventions avec Morbihan Habitat expirées au 30 septembre 2025 et de notifier cette décision à Morbihan Habitat

- **CHARGE** Madame le Maire de signer les conventions avec Soliha et tout document nécessaire à la mise en gestion de ces logements communaux par Soliha.

- **DIT** que ces nouvelles modalités de gestion pourront être effectives dès que possible, au plus tôt le 1er août 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Mme le Maire,
Mme Caroline NENEZ

